

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
<b>Prêt Rebond à taux zéro (avec BPI France)</b>	<a href="http://pret-rebond.iledefrance.fr/">pret-rebond.iledefrance.fr/</a>	Prêt exceptionnel à taux zéro sans garantie personnelle du dirigeant, afin de renforcer la trésorerie	TPE et PME avec 12 mois d'activité minimum	De 10 000€ à 300 000€ sur 7 ans (+2 ans de différé de remboursement)	Candidature sur <a href="http://pret-rebond.iledefrance.fr/">pret-rebond.iledefrance.fr</a>	<a href="http://pret-rebond.iledefrance.fr/">pret-rebond.iledefrance.fr</a>
<b>Aide à la relance des cafés et restaurants</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/aide-lamenagement-des-terrasses-pour-la-relance-des-cafes-et-restaurants">www.iledefrance.fr/aide-lamenagement-des-terrasses-pour-la-relance-des-cafes-et-restaurants</a>	Dans la perspective d'un déconfinement progressif courant mai, subvention visant à prendre en charge les dépenses d'investissement relatives à l'installation et à l'aménagement de terrasses dans les restaurants et cafés franciliens. Sont éligibles uniquement les <b>dépenses d'investissement réalisées à compter du 15 avril</b> et telles que : parasols et pergolas, mobilier de restauration en terrasse, séparateurs de terrasse et accessoires, éclairage...	Restaurants et cafés-bars avec terrasse répondant aux critères suivants : - codes NAF 5610A et 5630Z - établissement situé en IDF - créés avant le 15 nov. 2020 - inscrits au RCS et/ou RM - effectif <10 salariés et CA <2M€ sur le dernier exercice Détails disponibles sur le site de la région	Subvention d'au plus 1000€. Le montant de l'aide régionale est égal au montant HT des dépenses éligibles, calculé à l'euro près, dans la limite de 1000 €	Candidature sur la plateforme dédiée à compter du 1 <sup>er</sup> juillet et jusqu'au 31 juillet : <a href="http://aides-urgence-covid19.iledefrance.fr/">aides-urgence-covid19.iledefrance.fr/</a>	<a href="mailto:info.relance@terrasses@iledefrance.fr">info.relance@terrasses@iledefrance.fr</a>
<b>Entrepreneur #Leader (réseau de partenaires)</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/entrepreneurleader-un-parcours-pour-faciliter-la-creation-dentreprise">www.iledefrance.fr/entrepreneurleader-un-parcours-pour-faciliter-la-creation-dentreprise</a>	Dispositif d'accompagnement pour faciliter la création ou la reprise d'une entreprise : conseil pour finaliser le projet (12h max), accompagnement financier, suivi long-terme (3 ans max)	Créateurs, repreneurs et dirigeants d'une entreprise de moins de 3 ans	Conseil et accompagnement (gratuité ou 70€/90€ à la charge de l'entrepreneur selon les cas), financement du projet de création/reprise	Contactez directement l'un des partenaires du réseau : BGE Ile-de-France, CCI, CMA, Initiative France, France Active, Réseau Entreprendre, ADIE (voir sur le site de la région)	<a href="http://www.iledefrance.fr/entrepreneurleader-un-parcours-pour-faciliter-la-creation-dentreprise">www.iledefrance.fr/entrepreneurleader-un-parcours-pour-faciliter-la-creation-dentreprise</a>

**TPE** : <10 salariés, CA annuel <2M€ ou bilan annuel <2M€ **PME** : <250 salariés, CA 50M€ ou bilan <43M€ **ETI** : 250-4999 salariés, CA <1,5Mds€ ou bilan annuel <2Mds€

Subventions pour la croissance et la relance des TPE, PME et ETI

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
<b>TP'up Relance</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/appel-projets-tpup-relance">www.iledefrance.fr/appel-projets-tpup-relance</a>	Dans un contexte de mutations, ce dispositif soutient les TPE avec pour objectifs : - la sauvegarde d'activités et de savoir-faire menacés - la croissance à fort potentiel de création d'emplois directs et indirects - la production sur le territoire régional de produits et/ou services stratégiques. Sont éligibles les projets de croissance, modernisation, diversification, transformation...	TPE franciliennes, quel que soit leur structure juridique, et qui n'étaient pas en difficulté au 31 décembre 2019	Au maximum 50% des dépenses éligibles. Jusqu'à 55 000€ pour un plan stratégique sur 12-18 mois. Le plafond pourra être exceptionnellement porté à 150 000€ pour des projets à fort impact et à 800 000€ pour des projets déterminants dans la création ou la sauvegarde d'un nombre très élevé d'emplois et/ou de filières d'activité	Candidature sur <a href="http://mesdemarches.iledefrance.fr">mesdemarches.iledefrance.fr</a> Etude des dossiers en continu	<a href="mailto:aides.economiques@iledefrance.fr">aides.economiques@iledefrance.fr</a>
<b>PM'up Relance</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/appel-projets-pmup-relance">www.iledefrance.fr/appel-projets-pmup-relance</a>	Dans un contexte de mutations, ce dispositif soutient les PME avec pour objectifs : - la sauvegarde d'activités et de savoir-faire menacés - la croissance à fort potentiel de création d'emplois directs et indirects - la production sur le territoire régional de produits et/ou services stratégiques. Sont éligibles les projets de croissance, modernisation, diversification, transformation...	PME et ETI franciliennes, quel que soit leur structure juridique, et qui n'étaient pas en difficulté au 31 décembre 2019	Au maximum 50% des dépenses éligibles. Jusqu'à 250 000€ pour un plan de développement sur 3 ans. Le plafond pourra être exceptionnellement porté à 500 000€ pour des projets à fort impact et à 800 000€ pour des projets déterminants dans la création ou la sauvegarde d'un nombre très élevé d'emplois et/ou de filières d'activité	Candidature sur <a href="http://mesdemarches.iledefrance.fr">mesdemarches.iledefrance.fr</a> Etude des dossiers en continu	<a href="mailto:aides.economiques@iledefrance.fr">aides.economiques@iledefrance.fr</a>
<b>Innov'up (avec BPI France)</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/innovup">www.iledefrance.fr/innovup</a>	Subvention/avance pour soutenir des projets de recherche, développement et innovation, à retombées territoriales positives	TPE – PME – ETI, associations	Le taux d'intervention s'applique en fonction de la taille de l'entreprise et de la nature du projet (de 25% à 70%). Jusqu'à 500 000€ de subvention, et 3M€ d'avance récupérable	Candidature sur <a href="http://mesdemarches.iledefrance.fr">mesdemarches.iledefrance.fr</a> ; étude des dossiers en continu	<a href="mailto:aides.economiques@iledefrance.fr">aides.economiques@iledefrance.fr</a>

**TPE** : <10 salariés, CA annuel <2M€ ou bilan annuel <2M€ **PME** : <250 salariés, CA 50M€ ou bilan <43M€ **ETI** : 250-4999 salariés, CA <1,5Mds€ ou bilan annuel <2Mds€

Dispositifs pour les entreprises industrielles

Création de tiers-lieux

Soutien à la filière bois

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
<b>Pack Relance Industrie</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/pack-relance-ile-de-france">www.iledefrance.fr/pack-relance-ile-de-france</a>	Accompagnement sous la forme d'un diagnostic et d'un plan d'actions pour la relance des entreprises industrielles franciliennes frappées par la crise sanitaire et économique du Covid-19	PME et ETI industrielles franciliennes ayant subi un arrêt ou une baisse d'activité du fait de la pandémie	100% du coût de l'accompagnement : diagnostic complet de la situation de l'entreprise en 3 jours	Candidature en ligne sur la plateforme <a href="http://pwc.qualtrics.com/jfe/form/SV_8ldkM3Vsd6CArVc">pwc.qualtrics.com/jfe/form/SV_8ldkM3Vsd6CArVc</a> Appel à manifestations d'intérêt ouvert jusqu'au 16 août 2021	<a href="mailto:packrelance@iledefrance.fr">packrelance@iledefrance.fr</a>
<b>Soutien à l'investissement industriel dans les territoires (avec l'Etat)</b>	<a href="http://relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr/">relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr/</a>	Dans le cadre du plan de relance de l'Etat, subvention de projets industriels matures et à retombées positives pour le territoire francilien	Entreprises, associations, groupements d'employeurs ou établissements de formation	Différents régimes d'aide selon les projets. Au maximum, taux d'intervention de 50% des dépenses éligibles, et subvention maximale de 800 000€	Candidature en ligne sur la plateforme <a href="http://demarches-simplifiees.fr">demarches-simplifiees.fr</a> Dispositif ouvert jusqu'à l'épuisement des fonds	Contact BPI : <a href="mailto:relance.projets-territoriaux@bpifrance.fr">relance.projets-territoriaux@bpifrance.fr</a> 0123456789
<b>Accompagnement Smart Industrie (avec le CETIM)</b>	<a href="http://www.accompagnement-smart-industrie.com/">www.accompagnement-smart-industrie.com/</a>	Accompagnement sur des thématiques technologiques, humaines et organisationnelles par des experts, afin d'améliorer la performance industrielle et la compétitivité des PMI	PMI issues des filières stratégiques	Prise en charge du coût de l'accompagnement par la région IDF entre 80% et 100% selon le parcours choisi	<a href="http://www.accompagnement-smart-industrie.com/">www.accompagnement-smart-industrie.com/</a>	<a href="http://www.accompagnement-smart-industrie.com/">www.accompagnement-smart-industrie.com/</a>
<b>Aide à la création de tiers-lieux</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/appel-projets-aide-la-creation-de-tiers-lieux">www.iledefrance.fr/appel-projets-aide-la-creation-de-tiers-lieux</a>	Subvention pour la création et l'aménagement d'espaces partagés accueillant des indépendants, des petites entreprises, des télétravailleurs	Tous types d'acteurs : associations, collectivités, entreprises...	Jusqu'à 40% des dépenses éligibles (aménagement, équipement, études uniquement)	Candidature sur <a href="http://mesdemarches.iledefrance.fr">mesdemarches.iledefrance.fr</a> Appel à projets, ouvert périodiquement	<a href="mailto:aides.economiques@iledefrance.fr">aides.economiques@iledefrance.fr</a>
<b>Création/modernisation de scieries artisanales et semi-industrielles</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/creation-ou-modernisation-de-scieries">www.iledefrance.fr/creation-ou-modernisation-de-scieries</a>	Subvention pour la création, la modernisation et le développement d'entreprises de première transformation des bois	PME	Jusqu'à 50% des dépenses éligibles dans la limite de 500 000€ par projet	Candidature sur <a href="http://mesdemarches.iledefrance.fr">mesdemarches.iledefrance.fr</a> Etude des dossiers en continu	<a href="http://foret.energiebiosources@iledefrance.fr">foret.energiebiosources@iledefrance.fr</a>

TPE : <10 salariés, CA annuel <2M€ ou bilan annuel <2M€ PME : <250 salariés, CA 50M€ ou bilan <43M€ ETI : 250-4999 salariés, CA <1,5Mds€ ou bilan annuel <2Mds€

Dispositifs pour les commerces de proximité

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
<b>Challenge 1001 Gares de demain SNCF et IDFM</b>	<a href="http://garesdedemain.1001gares.fr/la-demarche.html">garesdedemain.1001gares.fr/la-demarche.html</a>	Appel à projets de la SNCF Gare & Connexion et d'IDFM pour le développement de services de proximité dans les gares	Tous types de porteurs de projet : particuliers, entreprises, associations, collectivités	Accompagnement à l'élaboration du projet (études préalables), financement des travaux	Manifestation d'intérêt puis candidature sur <a href="http://garesdedemain.1001gares.fr/la-demarche.html">garesdedemain.1001gares.fr/la-demarche.html</a>	<a href="http://garesdedemain.1001gares.fr/la-demarche.html">garesdedemain.1001gares.fr/la-demarche.html</a>
<b>Aide au commerce de proximité en milieu rural</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/aide-aux-commerces-de-proximite-en-milieu-rural">www.iledefrance.fr/aide-aux-commerces-de-proximite-en-milieu-rural</a>	Subvention aux commerces de milieu rural pour le développement de leur activité : mise aux normes, aménagement/acquisition de locaux, acquisition de fonds commerciaux ou artisanaux...	Commerces de proximité établis dans une commune <10 000 habitants, hors Grand Paris, CA <1M€ et surface du projet <300m <sup>2</sup>	Jusqu'à 30% maximum des dépenses subventionnables (qui doivent être supérieures à 10 000€ pour les activités sédentaires et 7 000€ pour les non sédentaires), et dans la limite de 50 000€ de subvention	Candidature sur <a href="http://mesdemarches.iledefrance.fr">mesdemarches.iledefrance.fr</a> Etude des dossiers en continu	Direction agriculture, ruralité et forêt <a href="mailto:sophie.guiot@iledefrance.fr">sophie.guiot@iledefrance.fr</a>
<b>Aide à la revitalisation commerciale des communes et EPCI</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/aide-la-revitalisation-commerciale-des-communes-et-epci">www.iledefrance.fr/aide-la-revitalisation-commerciale-des-communes-et-epci</a>	Subvention pour favoriser l'attractivité des territoires ruraux et revitaliser les centres-villes : rénovation et aménagements de rues piétonnes, marchés, acquisition foncière...	Communes <10 000 habitants hors Grand Paris, prioritairement <5 000 habitants, EPCI ruraux	Jusqu'à 150 000€ pour les communes et 200 000€ pour les EPCI Taux d'intervention : 50% des dépenses subventionnables qui doivent être supérieures à 50 000€ HT	Candidature sur <a href="http://mesdemarches.iledefrance.fr">mesdemarches.iledefrance.fr</a> Etude des dossiers en continu	Direction agriculture, ruralité et forêt <a href="mailto:sophie.guiot@iledefrance.fr">sophie.guiot@iledefrance.fr</a>
<b>Chèque numérique pour un commerce connecté – 1</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/cheque-numerique-pour-un-commerce-connecte">www.iledefrance.fr/cheque-numerique-pour-un-commerce-connecte</a>	Chèque pour améliorer la gestion et faire croître les ventes des commerces grâce à des outils digitaux (Click & collect...)	Commerçants et artisans (dont les artisans d'art) de proximité <20 salariés, avec ou sans point de vente, sédentaire ou non	Jusqu'à 1 500€	Possibilité de diagnostic en ligne sur les sites des CCI et CMA. Candidature sur <a href="http://mesdemarches.iledefrance.fr">mesdemarches.iledefrance.fr</a> ; étude des dossiers en continu	Question sur le dispositif : <a href="mailto:aides.economiques@iledefrance.fr">aides.economiques@iledefrance.fr</a> Question sur votre dossier : <a href="mailto:chequenumerique@cci-paris-idf.fr">chequenumerique@cci-paris-idf.fr</a>

TPE : <10 salariés, CA annuel <2M€ ou bilan annuel <2M€ PME : <250 salariés, CA 50M€ ou bilan <43M€ ETI : 250-4999 salariés, CA <1,5Mds€ ou bilan annuel <2Mds€

Dispositifs pour les commerces de proximité

SEM Investissements et Territoires

Prêt et aide au prêt

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
<b>Chèque numérique pour un commerce connecté – 2</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/cheque-numerique-pour-un-commerce-connecte-volet-2-communes-et-leurs-groupements">www.iledefrance.fr/cheque-numerique-pour-un-commerce-connecte-volet-2-communes-et-leurs-groupements</a>	Subvention pour le déploiement de solutions digitales en faveur de l'activité des commerces (place de marché virtuelle...). Des solutions ont été présélectionnées par la région	Communes et leurs groupements	Jusqu'à 10 000€	Candidature sur <a href="http://mesdemarches.iledelfrance.fr">mesdemarches.iledelfrance.fr</a> Etude des dossiers en continu.	<a href="mailto:aides.economiques@iledefrance.fr">aides.economiques@iledefrance.fr</a>
<b>SEM Investissements et territoires</b>	<a href="http://idf-investissements.fr/">idf-investissements.fr/</a>	Foncière parapublique réalisant des opérations immobilières (acquisition, construction, gestion, cession) pour accompagner des projets économiquement viables, à l'impact environnemental et social bénéfique, et dans les champs de l'industrie, la santé, l'artisanat, le tertiaire, le tourisme, la formation.	Collectivités territoriales, entreprises...	Investissements en fonds propres, quasi-fonds propres, co-investissements. La SEM accompagne les porteurs de projets dans leur problématique d'implantation.	Contactez directement la SEM Investissements et territoires	Page de contact : <a href="http://idf-investissements.fr/contact/">idf-investissements.fr/contact/</a> Adresse email : <a href="mailto:contact@idf-investissements.fr">contact@idf-investissements.fr</a>
<b>Contrat de développement transmission (avec BPI France)</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/contrat-de-developpement-transmission">www.iledefrance.fr/contrat-de-developpement-transmission</a>	Prêt pour faciliter le financement de la reprise de PME, dans le cadre d'une première transmission par une société holding ou de la reprise par une ou des société(s) existante(s). Dépenses éligibles : achat majoritaire de parts ou d'actions, de fonds de commerce, frais d'acquisition...	TPE et PME indépendantes, quelle que soit leur forme juridique	Prêt sans garantie ni caution personnelle, d'un montant de 40 000 à 650 000€ sur une durée 7 ans. Accompagne systématiquement un prêt bancaire de 5 ans qui peut bénéficier d'une garantie BPI France	Contact du bureau BPI le plus proche : <a href="https://www.bpifrance.fr/Contactez-nous">https://www.bpifrance.fr/Contactez-nous</a>	<a href="#">Site de la BPI</a> - <a href="#">Site de la région</a>
<b>Fonds régional de garantie (avec BPI France)</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/fonds-regional-de-garantie">www.iledefrance.fr/fonds-regional-de-garantie</a>	Co-garantie pour faciliter l'octroi de prêts bancaires, limiter la caution solidaire du dirigeant, et pour soutenir les entreprises tout au long de leur cycle de vie	PME franciliennes ne répondant pas à la notion d'entreprises en difficulté	Co-garantie du prêt bancaire jusqu'à 70%	Candidature sur <a href="http://mesdemarches.iledelfrance.fr">mesdemarches.iledelfrance.fr</a>	<a href="mailto:aides.economiques@iledefrance.fr">aides.economiques@iledefrance.fr</a>

**TPE** : <10 salariés, CA annuel <2M€ ou bilan annuel <2M€ **PME** : <250 salariés, CA 50M€ ou bilan <43M€ **ETI** : 250-4999 salariés, CA <1,5Mds€ ou bilan annuel <2Mds€

Prêt et aide au prêt

Participation au capital de jeunes entreprises

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
<b>Prêt croissance TPE (avec BPI France)</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/prett-croissance-tpe">www.iledefrance.fr/prett-croissance-tpe</a>	Prêt pour la croissance, à taux préférentiel, sans garantie personnelle ni sûreté réelle, et en co-financement	Entreprises >3 ans et <50 salariés, présentant un résultat net positif	Entre 10 000€ et 50 000€ sur 5 ans (+1 an de différé de remboursement)	<a href="http://pretcroissancetpe-iledefrance.bpifrance.fr">pretcroissancetpe-iledefrance.bpifrance.fr</a> Etude des dossiers en continu	<a href="http://pretcroissancetpe-iledefrance.bpifrance.fr">pretcroissancetpe-iledefrance.bpifrance.fr</a>
<b>Prêt d'amorçage (avec BPI France)</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/prett-damorçage">www.iledefrance.fr/prett-damorçage</a>	Prêt sans garantie ni caution personnelle pour soutenir les petites entreprises innovantes, et les aider à lever des fonds	Entreprises innovantes <5 ans et ayant déjà obtenu une aide publique	Entre 50 000€ et 300 000€ sur 8 ans (+ 3 ans de différé de remboursement)	<a href="http://www.iledefrance.fr/prett-damorçage">www.iledefrance.fr/prett-damorçage</a>	<a href="http://www.iledefrance.fr/prett-damorçage">www.iledefrance.fr/prett-damorçage</a>
<b>Monte ta franchise (avec IMPACT Partenaires)</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/monte-ta-franchise">www.iledefrance.fr/monte-ta-franchise</a>	Prêt et accompagnement proposé par l'association IMPACT Partenaires (en partenariat avec le conseil régional) pour les entrepreneurs souhaitant créer ou reprendre un commerce franchisé, ou se développer en multi-franchise, dans les quartiers politiques de la ville	Entrepreneurs des <u>quartiers politiques de la ville</u>	Prêt obligatoire de 40 000€ à 500 000€ (remboursable sur 7 ans)	Candidature en ligne sur le site dédié : <a href="http://www.montetafranchise.com/">www.montetafranchise.com/</a>	<a href="http://www.montetafranchise.com/">www.montetafranchise.com/</a>
<b>Paris Region Venture Fund</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/paris-region-venture-fund">www.iledefrance.fr/paris-region-venture-fund</a>	Fonds d'investissement dédié aux jeunes entreprises innovantes, afin de soutenir leurs premiers développements	Entreprises innovantes dont le CA <1M€	Prise de participations minoritaires de 100 000€ à 1M€ pour un premier investissement, et jusqu'à 3,28M€ pour un refinancement	<a href="http://frci-idf.com/nous-contacter/">frci-idf.com/nous-contacter/</a>	<a href="http://www.iledefrance.fr/paris-region-venture-fund">www.iledefrance.fr/paris-region-venture-fund</a>
<b>invESS Ile-de-France</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/invest-ile-de-france">www.iledefrance.fr/invest-ile-de-france</a>	Fonds d'investissement dédié aux structures de l'économie sociale et solidaire à fort potentiel	Entreprises de l'ESS	Entre 100 000€ et 300 000€ de fonds propres ou quasi propres, pour 7-10 ans	<a href="http://esfingestion.fr/invest-ile-de-france.html">esfingestion.fr/invest-ile-de-france.html</a> Etude des dossiers en continu	<a href="mailto:esfingestion@esfingestion.fr">esfingestion@esfingestion.fr</a>

**TPE** : <10 salariés, CA annuel <2M€ ou bilan annuel <2M€ **PME** : <250 salariés, CA 50M€ ou bilan <43M€ **ETI** : 250-4999 salariés, CA <1,5Mds€ ou bilan annuel <2Mds€

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
<b>Conseil en innovation sociale</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/conseil-en-innovation-sociale">www.iledefrance.fr/conseil-en-innovation-sociale</a>	Accompagnement proposé par la région Ile-de-France appuyé par un cabinet de conseil spécialisé, pour identifier des solutions permettant aux entreprises d'améliorer leur impact social, grâce à des projets RSE, RH, relatifs à la chaîne de valeur et/ou aux produits et services	Toutes les entreprises, des PME aux grands groupes, localisées en Ile-de-France (siège ou établissement) qui sont engagés dans l'amélioration de leur impact social	L'accompagnement prend la forme d'une mission de conseil réalisée par un cabinet missionné par la région Ile-de-France : étude d'opportunité et selon les cas, mise en relation avec des entrepreneurs sociaux	Contact par mail du service régional : <a href="mailto:florence.oules@iledefrance.fr">florence.oules@iledefrance.fr</a>	<a href="mailto:florence.oules@iledefrance.fr">florence.oules@iledefrance.fr</a>
<b>Acquisition de véhicules propres par les TPE et PME franciliennes</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/acquisition-de-vehicules-propres-par-les-professionnels">www.iledefrance.fr/acquisition-de-vehicules-propres-par-les-professionnels</a>	Subvention pour l'achat de véhicules électriques, à hydrogène, au gaz, ou hybrides rechargeables (taxis uniquement)	Entreprises <50 salariés, ayant leur siège en IDF, CA <10M€	Jusqu'à : 6 000€ pour un véhicule léger <3,5t ; 9 000€ pour un véhicule >3,5t ; 15 000€ pour les véhicules de transport de marchandises	Candidature sur <a href="http://mesdemarches.iledelfrance.fr">mesdemarches.iledelfrance.fr</a> Etude des dossiers en continu	<a href="mailto:gestionvehiculespropres@asp-public.fr">gestionvehiculespropres@asp-public.fr</a>
<b>Zéro déchet et économie circulaire</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/zero-dechet-et-economie-circulaire">www.iledefrance.fr/zero-dechet-et-economie-circulaire</a>	Soutien aux opérations et projets en matière de prévention et de valorisation des déchets : - « zéro déchet » et lutte contre les gaspillages, - réemploi, réutilisation et réparation, - économie circulaire au cœur de l'aménagement et des chantiers, - économie circulaire et innovation, - défi du tri et du recyclage matière et organique, - anticipation des crises et réduction de l'impact de la gestion des déchets Les dépenses éligibles sont tous les types de dépenses d'investissement.	Toute personne morale	- Etudes de faisabilité ou pré-opérationnelles : jusqu'à 50% des dépenses éligibles (subvention maximale : 100 000€) - Autres investissements nécessaires au projet : jusqu'à 35% des dépenses éligibles (subvention maximale : 250 000€, porté à 300 000€ pour les investissements permettant la collecte et le tri des déchets des artisans)	Prise de contact avec le service de la région <a href="mailto:zerodechet@iledefrance.fr">zerodechet@iledefrance.fr</a> , candidature sur <a href="http://mesdemarches.iledelfrance.fr">mesdemarches.iledelfrance.fr</a> Appel à projets ouvert périodiquement	<a href="mailto:zerodechet@iledefrance.fr">zerodechet@iledefrance.fr</a>

**TPE** : <10 salariés, CA annuel <2M€ ou bilan annuel <2M€ **PME** : <250 salariés, CA 50M€ ou bilan <43M€ **ETI** : 250-4999 salariés, CA <1,5Mds€ ou bilan annuel <2Mds€